

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire
5 juillet 2022 à 18 h 30

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance ordinaire** ce **5^e jour du mois de juillet 2022, à 18 h 30**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1	Stéphane Drouin, siège #2
Johanne Larocque, siège #3	Maryse Cloutier, siège #4
François Gauthier, siège #5	Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Chantal Delisle, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

La Mairesse soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture et ces derniers acceptent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption des dépenses
5. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 7 et 22 juin 2022
6. Propos de la Mairesse et des Conseillers
7. Affaires nouvelles et commencées
 - 7.1 Conseil
 - 7.1.1. Demande d'appui de la Municipalité de Ripon – Défi pissenlits pour protéger les pollinisateurs
 - 7.1.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et accélération – Projet du rang Sainte-Augustine (à partir de la 323)
 - 7.1.3 Offre de services de coaching en loisir pour la permanence en loisir partagée entre Chénéville et Notre-Dame-de-la-Paix – Loisir Sport Outaouais
 - 7.1.4 Embauche de François-Xavier Béland dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada (EÉC);
 - 7.1.5 Offre de services professionnels – Audit pour les exercices devant se terminer les 31 décembre 2022, 2023, 2024 et 2025 – Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés
 - 7.1.6 Diminution de la vitesse dans le rang Procule à 50 km
 - 7.1.7 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences
 - 7.1.8 Formation du comité des Ressources humaines
 - 7.1.9 Adjudication de contrat à Malartech – Toiture de l'hôtel de ville – Programme PRABAM
 - 7.1.10 Modification des heures de la bibliothécaire – France Legault

8. Législation
 - 8.1 Dépôt de documents
 - 8.1.1 *Dépôt au Conseil par la Directrice générale et Greffière-trésorière du rapport annuel 2021 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.*
9. Gestion et administration
 - 9.1. *Réparations du camion Mack 2007 – Hino Gatineau Express*
 - 9.2. *Demande de don de la Corporation des loisirs de Papineau – 17^e édition de la Super fête Marius-Fournier*
 - 9.3. *Demande de don de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation – 6^e édition de la Campagne de financement*
 - 9.4. *Demande de don de l'Atelier FSPN de la Petite-Nation*
 - 9.5. *Demandes de Martin Valade – Projet de camping, de service d'agrotourisme et d'agrandissement de superficie de culture – Lot numéro 5 533 114*
 - 9.6. *Demande de gratuité de la salle communautaire pour la célébration des défunts – Fabrique de la Paroisse de la Paix*
 - 9.7. *Demande de l'Alliance alimentaire Papineau dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4*
 - 9.8. *Nettoyage des puits municipaux – Akifer*
 - 9.9. *Mandat de fauchage le long de nos chemins – Service de débroussaillage Ménard Enr.*
 - 9.10. *Mandat à Alcide Drouin – Gestion des castors*
 - 9.11. *Demande de Daniel Lavigueur – Événement de commémoration en hommage à sa conjointe Lili-Anne Juneau – les 20 et 21 août 2022*
10. Incendie
 - 10.1. *Achat d'une lance perforatrice Attack Pack NPSH*
11. *Varia*
12. *Deuxième période de questions*
13. *Levée de l'assemblée*

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

2022-07-05#01

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022-07-05#02

*Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

3. Première période de questions

La première période de questions orales est au bénéfice du public pour traiter de sujets touchant la juridiction du Conseil, sans toutefois qu'ils ne soient à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la Régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

4. Adoption des dépenses

2022-07-05#03

Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que les dépenses totales du mois de juin 2022 au montant de 192 821,13 \$, représentant les prélèvements automatiques de 56 772,50 \$ et les chèques numéros 11 311 à 11 338 totalisant 136 048,63 \$, soient approuvés;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

5. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 7 et 22 juin 2022

2022-07-05#04

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que les procès-verbaux des assemblées des 7 et 22 juin 2022 soient acceptés tel que rédigés;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

6. Propos de la Mairesse et des Conseillers

7. Affaires nouvelles et commencées

7.1 Conseil

7.1.1 Demande d'appui de la Municipalité de Ripon – Défi pissenlits pour protéger les pollinisateurs

2022-07-05#05

CONSIDÉRANT le mouvement « Défi pissenlits » du mois de mai 2022 et militant pour un mois sans tondeuse afin de protéger les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro SQ 21-003 concernant les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec qui définit les « Mauvaises herbes » comme suit : Végétation et résidus de végétation telle que pissenlit, digitale, gazon et tout autre type de végétation du genre sur le sol dépassant 15 cm de hauteur;

CONSIDÉRANT l'article 14 dudit règlement SQ 21-003 qui stipule entre autres, que « Constitue une nuisance le fait par un propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble de ne pas entretenir son immeuble ainsi que l'immeuble de la municipalité se situant entre un chemin public et son immeuble de manière à ce que de mauvaises herbes s'y retrouvent »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-06-197 de la Municipalité de Ripon, par laquelle elle s'adresse au Comité sur la biodiversité de la MRC de Papineau afin que ledit Règlement sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part à ce « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois

de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ripon a adressé également à toutes les municipalités locales de la MRC de Papineau, une demande d'appui à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix confirme son appui à la Municipalité de Ripon dans sa demande auprès de la MRC de Papineau afin que le Règlement numéro SQ 21-003 sur les nuisances, applicable par la Sûreté du Québec, soit modifié afin de permettre aux citoyens de prendre part au « Défi pissenlits » en retardant pour tout le mois de mai la tonte de gazon, et ce, sans risque de pénalité découlant de toute réglementation applicable aux nuisances.

ET de permettre à la Municipalité de Ripon de transmettre la présente résolution à la MRC de Papineau;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Redressement et Accélération – Projet du rang Sainte-Augustine (à partir de la 323)

2022-07-05#06

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

CONSIDÉRANT que choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la Municipalité, Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par François Gauthier

ET RÉSOLU et adopté que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.3 Offre de service de coaching en loisir pour la permanence en loisir partagée entre Chénéville et Notre-Dame-de-la-Paix – Loisir Sport Outaouais

2022-07-05#07

CONSIDÉRANT *la résolution numéro 2022-02-01#11, aux termes de laquelle la Municipalité s'engageait à participer au projet-pilote d'une permanence en loisir partagée et à assumer une partie des coûts et nommait la Municipalité de Chénéville à titre d'organisme responsable du projet;*

CONSIDÉRANT *la rencontre avec la Municipalité de Chénéville et le représentant de Loisir Sport Outaouais, Normand Veillette, lequel nous remettait une offre de service de coaching en loisir pour ladite permanence en loisir partagée entre les deux municipalités, lequel accompagnement d'une durée d'un an représente une somme totale de 2 000 \$, plus les taxes applicables;*

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte l'offre de service de Loisir Sport Outaouais pour du coaching en loisir pour la permanence en loisir partagée entre les municipalités de Chénéville et de Notre-Dame-de-la-Paix;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.4 Embauche de François-Xavier Béland – Emplois d'été Canada

2022-07-05#08

CONSIDÉRANT *la demande faite pour obtenir deux étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada;*

CONSIDÉRANT *que la demande a été acceptée et que le taux horaire payé à l'étudiant est de 16 \$ l'heure, dont 7,13 \$ seront défrayés par Emploi et Développement social Canada;*

CONSIDÉRANT *la réception de la candidature de François-Xavier Béland le 22 juin 2022;*

*Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix embauche François-Xavier Béland, pour la période comprise entre le 11 juillet et le 25 août, à raison de 32 heures par semaine;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière ou sa représentante, soit autorisée à signer toute la documentation nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.5 Offre de services professionnels – Audit pour les exercices devant se terminer les 31 décembre 2022, 2023, 2024 et 2025 – Amyot Gélinas, Société de comptables professionnels agréés

2022-07-05#09

CONSIDÉRANT *l'annonce par la firme d'auditeurs Charlebois et Gratton de ne plus offrir les services d'audits;*

CONSIDÉRANT *l'excellente référence de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés;*

CONSIDÉRANT *la demande du 9 mars dernier à la firme Amyot Gélinas de nous présenter une offre de services pour les audits*

et les rapports financiers annuels, les déclarations fiscales de la Municipalité, les missions d'audit portant sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables et sur le tonnage des matières collectées et transportées pour la Municipalité exigé par Recyc-Québec, les missions d'audit exigées dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, les missions d'audits exigées dans le cadre du Programme PRABAM et les missions d'audits exigées dans le cadre de tout programme de subvention, et ce, pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue le 22 mars de la firme Amyot Gélinas pour effectuer les audits et les rapports financiers annuels, et tout ce que ci-dessus mentionné au paragraphe précédent, et dont les élus ont pris connaissance;

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte l'offre de services de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025, dont les élus ont pris connaissance et s'en sont déclarés satisfaits;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.6 Diminution de la vitesse dans le rang Procule à 50 km

2022-07-05#10

CONSIDÉRANT que la vitesse du rang Procule est à 70 km;

CONSIDÉRANT les plaintes à l'effet que les automobilistes roulent trop vite et qu'il y aurait lieu de la diminuer à 50 km;

*Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte de diminuer la vitesse sur le rang Procule à 50 km au lieu de 70 km et d'acquiescer les pancartes en conséquence;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.7 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et engagement à en respecter les exigences – Recyc-Québec

2022-07-05#11

CONSIDÉRANT que RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix souhaite déposer un projet programme de compostage ;

CONSIDÉRANT que, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que le Conseil autorise la Directrice générale et Greffière-trésorière, Chantal Delisle ou son adjointe, Cathy Viens, à signer et à déposer une demande d'aide financière au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix

auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au projet, et ce, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y relatif;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du projet;

DE CONFIRMER que le projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre du volet 2 ou 3) et de les exploiter, de les utiliser et de les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.8 Formation du comité des Ressources humaines

2022-07-05#12

CONSIDÉRANT que suite à la suggestion du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), il y aurait lieu de former un comité des Ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la Mairesse et les Conseillères Maryse Cloutier et Andrée-Anne Bock se sont proposées pour en faire partie;

CONSIDÉRANT que la Directrice générale et Greffière-trésorière en fera partie d'office;

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que le Conseil accepte de former le comité des Ressources humaines et qu'il soit composé de la Mairesse, des Conseillères Maryse Cloutier et Andrée-Anne Bock, ainsi que de la Directrice générale et Greffière-trésorière qui y siège d'office;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.9 Adjudication de contrat à Malartech – Toiture de l'hôtel de ville – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

2022-07-05#13

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme PRABAM, la Municipalité a lancé un appel d'offres pour faire refaire la toiture de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres se terminait le 30 juin 2022, à 10 h et que le seul contracteur a soumissionné, à savoir Toitures Malartech, pour le prix de 44 895,45 \$, plus les taxes applicables, avec une garantie à vie;

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Stéphane Drouin

ET RÉSOLU que le Conseil adjuge le contrat pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville, à l'entreprise Toitures Malartech, aux conditions ci-dessus;

ET QUE la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou son adjointe, puisse signer tous les documents nécessaires dans le cadre du Programme PRABAM, afin de donner plein effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

7.1.10 Modification des heures de la bibliothécaire – France Legault

2022-07-05#14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-04#08 concernant la modification des heures de la bibliothécaire;

CONSIDÉRANT la lettre du 2 juillet 2022 adressée à la Directrice générale par France Legault aux termes de laquelle, elle demande à nouveau un changement d'horaire, ainsi qu'il suit, savoir :

- **Le mercredi soir, de 17 h 30 à 20 h 30**, au lieu de 18 à 20 h 30;
- **Le samedi, de 13 à 16 h**, au lieu de 13 à 16 h 30;

Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte le nouvel horaire de France Legault, et ce, à compter de samedi prochain, le 9 juillet 2022;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

8. Législation

8.1 Documents

8.1.1 Dépôt au Conseil par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière du rapport annuel 2021 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière dépose au Conseil le rapport annuel 2021 de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau Inc.

9. Gestion et administration

9.1 Réparations du camion Mack 2007 – Hino Gatineau Express

2022-07-05#15

CONSIDÉRANT que le camion Mack 2007 nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT les deux demandes de prix sur invitation;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est celle de Hino Gatineau Express, pour la somme de **3 838,21 \$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU QUE le Conseil accepte la soumission de Hino Gatineau Express;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.2 Demande de don de la Corporation des loisirs de Papineau –17^e édition de la Super fête Marius-Fournier

2022-07-05#16

CONSIDÉRANT que lors de la Super fête Marius-Fournier, plus de 625 enfants, 50 bénévoles et une centaine de parents y participent;

CONSIDÉRANT que la Super fête offre de nombreux blocs d'activités pour émerveiller les enfants : 10 structures gonflables, des initiations sportives, la visite des pompiers, du maquillage, un spectacle, un repas et autres surprises;

CONSIDÉRANT que la réussite de cette Super fête est due en grande partie grâce à la contribution de nos nombreux commanditaires et partenaires. L'apport des différents collaborateurs est essentiel pour garder l'événement accessible pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT que la Corporation des loisirs de Papineau demande la participation financière de la Municipalité;

Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Andrée-Anne Bock

ET RÉSOLU que le Conseil offre un don de **100 \$** à la Corporation des loisirs de Papineau pour la préparation de la Super fête Marius-Fournier;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.3 Demande de don de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation – 6^e édition de la Campagne de financement

2022-07-05#17

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle activité de financement sera inaugurée cette année, soit un premier tournoi de golf organisé par Les amis de l'entraide du Nord de la Petite-Nation au profit de la Coop santé du nord de la Petite-Nation, le 26 août 2022, à 12 h 30 à l'auberge Golf Héritage de Notre-Dame-de-la-Paix;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation sollicite une contribution de **200 \$**;

Il est proposé par Johanne Larocque,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le Conseil offre un don de **200 \$** à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation pour sa 6^e édition de sa Campagne de financement;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.4 Demande de don de l'Atelier FSPN de la Petite-Nation

2022-07-05#18

CONSIDÉRANT que l'Atelier FSPN de la Petite-Nation est un organisme sans but lucratif qui aide les gens avec des limitations fonctionnelles, troubles du spectre de l'autisme à soit à aller sur le marché du travail ou à simplement conserver leurs acquis;

Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Guy Whissell

ET RÉSOLU que le Conseil offre un don de **100 \$** à l'Atelier FSPN de la Petite-Nation;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.5 Demandes de Martin Valade – Projet de camping, de service d'agrotourisme et d'agrandissement de culture – Lot numéro 5 533 114

2022-07-05#19

- CONSIDÉRANT *la résolution numéro 2021-05-04#20;*
- CONSIDÉRANT *que suite à la dernière rencontre qu'a eue le citoyen Martin Valade avec les employés de la MRC de Papi-neau et à la demande de ces derniers, ladite résolution numéro 2021-05-04#20 doit être reconduite; c'est pourquoi la présente résolution;*
- CONSIDÉRANT *que Martin Valade a présenté un projet d'établissement de quelques terrains de camping à caractère écologique, plus précisément, 30 terrains dont 15 pour tentes seulement, 10 en format prêts à camper ou « glamping » et 5 pour petits véhicules (vannettes et campeurs de moins de 20');*
- CONSIDÉRANT *que l'accès à cette parcelle et aux terrains de camping est existant; le chemin forestier et ses embranchements menant aux sites ayant été maintenus dégagés; et les services comme les douches et toilettes seraient installés sur la petite parcelle de zone blanche et commerciale à l'entrée de la propriété;*
- CONSIDÉRANT *que Martin Valade ne veut aucunement modifier le zonage actuel, mais désire obtenir une permission de la part de la Commission de protection du territoire agricole pour une utilisation autre que l'agriculture;*

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Guy Whissell*

ET RÉSOLU que le Conseil autorise l'établissement de quelques terrains de camping à caractère écologique tel que susdit;

QU'il autorise la demande de service d'agrotourisme en zone verte;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.6 Demande de gratuité de la salle communautaire pour la célébration des défunts – Fabrique de la Paroisse de la Paix

2022-07-05#20

- CONSIDÉRANT *que par le passé, la célébration annuelle des défunts était célébrée au cimetière, mais que nos prêtres trouvent ça trop difficile et ont demandé de la célébrer à l'intérieur des églises;*
- CONCERNANT *que la Fabrique de la Paroisse de la Paix a mentionné que l'affluence à cette messe est assez nombreuse et que la petite église ne suffira pas;*
- CONSIDÉRANT *que la Fabrique demande que la messe soit célébrée dans notre salle municipale, le 11 septembre 2022, à 14 h;*

*Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par François Gauthier*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte de prêter gratuitement la salle communautaire à la Fabrique de la Paroisse de la Paix, et qu'ils transportent leur équipement au cours de l'avant-midi et qu'ils le ramassent après la visite au cimetière;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.7 Demande de l'Alliance alimentaire Papineau dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 4 – Mise en place de bacs nourriciers

2022-07-05#21

CONSIDÉRANT que l'Alliance alimentaire Papineau a reçu une subvention dans le cadre du Programme susnommé;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette subvention, elle a proposé ses services aux communautés du nord de la MRC Papineau, afin de nous faire bénéficier de la mise en place de 2-3 bacs nourriciers et qu'elle souhaite organiser des ateliers horticoles au cours des mois qui viennent;

CONSIDÉRANT qu'après leur installation, un représentant de l'Alliance passera à la Municipalité à toutes ou aux semaines et pourra offrir son soutien et bien-être aux usagers;

Il est proposé par Andrée-Anne Bock,
Appuyé par Johanne Larocque

ET RÉSOLU que le Conseil accepte l'offre de l'Alliance alimentaire Papineau;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.8 Nettoyage des puits – Akifer

2022-07-05#22

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-1629 aux termes de laquelle un mandat avait été octroyé à Akifer pour effectuer des inspections par géocaméra des puits et les essais de capacité réalisés du 7 au 8 décembre 2021 ont démontré des accumulations de dépôts et des baisses de capacité de 38 et 32 % pour les puits P-2 et P-3.

CONSIDÉRANT qu'Akifer recommande de nettoyer les puits afin d'augmenter la marge de manœuvre dans l'exploitation des puits municipaux et pour prolonger leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT qu'Akifer a proposé deux options pour les travaux de nettoyage, et qu'il serait préférable d'opter pour des travaux de nettoyage effectués par un puisatier, sous la supervision d'Akifer (option 1), au lieu d'opter pour des travaux effectués en régie, sous la supervision d'Akifer (option 2);

CONSIDÉRANT que l'option 1 coûterait 15 876,50 \$, et que l'option 2, 10 040 \$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Stéphane Drouin,
Appuyé par Maryse Cloutier

ET RÉSOLU que le Conseil mandate la firme Akifer de faire effectuer les travaux de nettoyage par un puisatier, sous sa supervision, soit l'option 1 de sa proposition de travail du 29 juin 2022, au coût de **15 876,50 \$**, plus les taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.9 Mandat de fauchage le long de nos chemins – Service de débroussaillage Ménard Enr.

2022-07-05#23

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de débroussailler le long de nos chemins;

CONSIDÉRANT la soumission de Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de **3 085\$**, plus les taxes applicables;

Il est proposé par Guy Whissell,
Appuyé par Johanne Larocque

ET RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix mandate Service de débroussaillage Ménard Enr. pour débroussailler le long de nos chemins;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.10 Mandat à Alcide Drouin – Gestion des castors

2022-07-05#24

CONSIDÉRANT que le Conseil désire effectuer la gestion des castors sur son territoire;

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que le Conseil mandate Alcide Drouin pour la gestion des castors sur le territoire de la Municipalité pour 2022, 2023 et 2024;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

9.11 Demande de Daniel Lavigneur – Événement de commémoration pour sa conjointe Lili-Anne Juneau – 20 et 21 août 2022

2022-07-05#25

CONSIDÉRANT la demande du 4 juillet de Daniel Lavigneur aux fins de tenir un événement de commémoration sur son terrain situé au 260 du rang Thomas Ouest, les 20 et 21 août prochain, et ce, en hommage à sa conjointe Lili-Anne Juneau, décédée le 22 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que lors de cette cérémonie, 25 à 40 personnes y participeront et que dans la journée et la soirée, il y aura de la musique;

CONSIDÉRANT que Monsieur Lavigneur demande la permission d'utiliser des feux d'artifices, en soirée au-dessus du lac, si les conditions sont adéquates (température et vent favorables)

*Il est proposé par Maryse Cloutier,
Appuyé par Johanne Larocque*

ET RÉSOLU que le Conseil autorise la tenue de l'événement, avec musique, les 20 et 21 août prochains;

ET QUE l'utilisation de feux d'artifices devront faire l'objet d'une approbation de la Direction générale, sur avis favorable du service des incendies,

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

10. Incendie

10.1 Achat d'une lance perforatrice Attack Pack NPSH

2022-07-05#26

CONSIDÉRANT la demande du chef-incendie, Yves Lauzon, pour faire l'acquisition d'une lance perforatrice;

CONSIDÉRANT sa demande de soumission auprès de 1200°;

CONSIDÉRANT la soumission de 1200° au montant de **2 740 \$**, plus les taxes applicables;

*Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Stéphane Drouin*

ET RÉSOLU que le Conseil accepte la soumission de 1200° pour faire l'acquisition d'une lance perforatrice Attack Pack NPSH;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

11. Varia

12. Deuxième période de questions

La seconde période de questions orales ne doit porter uniquement que sur les sujets à l'ordre du jour (Règlement 1030 sur la régie interne des séances du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix).

Il y a eu quelques questions du public.

Certificat de la Directrice générale et Greffière-trésorière

Je soussignée, Chantal Delisle, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale et Greffière-trésorière

13. Levée de l'assemblée

2022-07-05#27

Il est proposé par François Gauthier,
Appuyé par Stéphane Drouin,

ET RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h

Adoptée à l'unanimité des Conseillers.

(Signé) Myriam Cabana
Myriam Cabana, mairesse

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle, Directrice générale et
Greffière-trésorière

COPIE CONFORME